

**COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS**  
**Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 3 décembre 2012**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 3 décembre 2012 à 19 h en Mairie de Saint Servin du Bois.

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean-Paul GRILLOT, René PAULUS, Philippe DESBROSSES, Martine BOYER, Nicole LEVIEUX, Anne-Marie LALLEMENT, Gilbert BROCHOT, Jean-Claude PIERRAT, Catherine GRANDIN, Nadine PALERMO, Jean-Claude DUFOUR, Pascale FALLOURD, Christiane BRAMARD, Catherine CHARPENTIER, Jean-Luc DRUOT.

**EXCUSES** : Delphine ACIER, Jérôme HAMULKA, Alban VINCENOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine BOYER.

### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Dossiers en cours
- Travaux en cours
- Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 15 octobre 2012 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### I - DOSSIERS EN COURS

#### Finances Communales

- Emprunt 2012

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait prévu un emprunt au budget 2012 de 50 000 € pour financer les projets d'investissement. Après consultation de 3 établissements bancaires, la Banque Populaire propose la formule la plus avantageuse pour la commune : un taux fixe sur 10 ans avec une périodicité trimestrielle pour les remboursements. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la Banque Populaire pour la réalisation de l'emprunt de 50 000 euros à un taux fixe de 3.84 % sur 10 ans et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

- Décisions modificatives - Budget 2012 de la Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements au niveau de certains comptes du budget primitif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les décisions modificatives proposées.

- Tarifs 2013

Comme chaque année, les tarifs des concessions du cimetière, de droit de place, de location de garages de la commune et des locations de salles sont actualisés pour l'année suivante. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs pour l'année 2013.

- Personnel Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agents peuvent bénéficier d'avancement de grade pour l'année 2013. Ces agents donnent entière satisfaction dans l'ensemble des missions confiées. Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les postes avec les grades correspondants. Il rappelle également le départ en retraite d'un agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Il propose de supprimer le poste d'agent de maîtrise et de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de supprimer le poste d'agent de maîtrise.

### Contrat maintien de salaire.

Jean Paul GRILLOT informe le Conseil Municipal du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents. Il précise que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositif de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie prévoyance maintien de salaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 10.50 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

### Renouvellement de la convention avec la SPA - Année 2013

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat de 2012 entre la société protectrice des animaux et la commune ; la SPA de Marmagne ayant accepté de prendre en charge l'exploitation de la fourrière municipale et de prendre en compte les nécessités de l'hygiène publique et les intérêts de la protection animale en s'engageant à l'accueil des chiens et chats se trouvant en état d'errance ou de divagation. Il convient de renouveler ce contrat pour l'année 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler le contrat entre la société protectrice des animaux et la commune pour l'année 2013,
- accepte d'engager une participation annuelle de 0.70 euros par habitant, soit la somme de 1 267 euros. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.
- délègue le Maire pour signer le contrat de fourrière.

### Travaux du Cabinet Médical - Convention de location de courte durée avec l'OPAC de Saône et Loire.

Le Maire rappelle le marché de travaux pour le Cabinet médical. Il précise que les travaux ne pourront pas se faire en site occupé. Aussi afin de ne pas interrompre le fonctionnement du cabinet médical pendant la durée des travaux, il propose au Conseil Municipal de signer une convention de location de courte durée avec l'Opac de Saône et Loire afin d'utiliser un logement pour installer l'activité du cabinet médical. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte de passer une convention de location de courte durée avec l'OPAC de Saône et Loire ; les modalités de cette location seront précisées dans la convention et autorise le Maire à la signer.

### Ecole Maternelle

Le Maire précise que la Commission sécurité et accessibilité située à la Sous Préfecture d'Autun a approuvé le permis de construire des travaux de l'école maternelle.

### Recensement 2013 - Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et des agents chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête de recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2013 : Mademoiselle Cécile VIEUVILLE. Elle est assistée dans ses fonctions par les agents recenseurs suivants: Madame Suzanne ALEVEQUE, Madame Isabelle SACAR, Mademoiselle Nathalie SACAR, Madame Gaëlle MARCHAL.

Leurs obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n°051-711 et n°078-17 susvisées.

### Création de l'Office Municipal de la Culture - Désignation des membres du conseil municipal.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'office municipal de la culture (OMC). Cette OMC a pour but, en liaison avec les responsables municipaux d'imaginer, de promouvoir, d'organiser et de soutenir les initiatives individuelles ou collectives ayant pour finalité la diffusion de connaissances et la création de pratiques éducatives, scientifiques, citoyennes et culturelles. Il convient de désigner les conseillers municipaux qui représenteront la municipalité. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux suivants pour représenter la municipalité au niveau de l'office municipal de la culture :

- Gilbert BROCHOT
- Pascale FALLOURD
- Nadine PALERMO
- Jean-Claude PIERRAT
- Christiane BRAMARD

### Vente d'une bande de terrain à Mr et Mme PORCEDDU

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier adressé par Madame et Monsieur Porceddu Serge. Ils souhaitent acheter une partie de la parcelle section AC n°121 attenante à la parcelle section AC n°189 leur appartenant. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre une partie de la parcelle section AC n°121 pour une surface d'environ 120 m<sup>2</sup> pour un prix de 1 € le M<sup>2</sup>, décide que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Madame et Monsieur PORCEDDU et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à la réalisation de l'opération.

## II - POINT SUR LES TRAVAUX

Jean-Marc HIPPOLYTE et René PAULUS font respectivement le tour des travaux réalisés par les employés communaux et les services de la Communauté Urbaine.

## III - QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal fixe les dates suivantes pour les différentes manifestations de fin d'année :

- Personnel communal : mercredi 9 janvier 2013 à 18 h à la Mairie
- Associations/ nouveaux habitants/ vœux du maire : lundi 14 janvier 2013 à 19 h (salle Polyvalente).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le prochain conseil municipal est fixé le lundi 7 janvier 2013 à 19 h.



A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are more legible than others, but they appear to be the names of the council members mentioned in the text above.